



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 07/06/2024

Date d'affichage : 26/06/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le dix sept juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Marcel ALBUCHER.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2024-041 OBJET : OBJET : Budget AEP – Admission en non-valeur des dettes irrécouvrables pour un montant de 469.69

Sur proposition de Monsieur le trésorier par courrier explicatif du 23/03/2024.

Mr le Maire expose la demande de mettre en non valeur les sommes du par la famille CROWCROFT.

Le Conseil Municipal Décide de ne pas statuer sur l'effacement de la dette de Mr et Mme CROWCROFT et de l'admission en non-valeur du titre de recette suivant :

crowcroft linda	facuration 2eme semestre 2019	127,63
crowcroft mickael	facuration 2eme semestre 2019	342,06
TOTAL		469.69

Dit que le montant de ces titres s'élève à 469.69€.

Rejet de la demande de la trésorerie

AR Prefecture

024-212404040-20240624-MA_DEL_2024_041-DE la Sous-préfecture de SARIAT et publication
Reçu le 26/06/2024 par voie d'affichage le 26/06/2024

Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

